



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE

## AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, que le règlement numéro 357-05-2022 intitulé règlement numéro 357-05-2022 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 dans le but de modifier la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone (Entrepôts), adopté à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François le 7 septembre 2022 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat;

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Web de la municipalité ou sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de bureau de la municipalité situé au 145, route 222 à Racine, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À RACINE, CE 21<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022.

---

Lyne Gaudreau

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 21 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt et unième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux.

---

Lyne Gaudreau

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC